

- Remboursement des frais d'annulation restant à la charge de l'assuré
- Tout événement imprévisible, y compris
K+ R+ Rechute ou
Aggravation de maladies antérieures

À PARTIR DE :

20€

EN FONCTION DU PRIX DU VOYAGE

L'assurance idéale pour les voyageurs qui ne cherchent qu'une garantie annulation.

Cette garantie au champ large prend en charge tout événement imprévisible et indépendant de votre volonté vous empêchant de partir, y compris en cas de COVID ou pour les rechutes de maladies antérieures.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 365 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
AUCUNE

GARANTIE



ANNULATION

TARIF

COTISATION PAR PERSONNE

4,3 % du prix du voyage TTC.

Cotisation minimum par personne : **20€**.

GARANTIES

Ce contrat couvre les risques liés à la pandémie :

- Annulation pour les voyageurs déclarés cas contact, testés positif ou ne pouvant pas présenter un certificat de vaccination ;
- Frais d'hébergement suite à quarantaine sur place .
- Interruption de séjour;

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	<p>ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE EN CAS DE :</p> <p>1 / ANNULATION (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie Annulation dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ Annulation en cas d'absence de vaccination 	<p>6 000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement</p>
	<p>1 / ANNULATION (A2)</p> <ul style="list-style-type: none"> Annulation toutes causes (A2) 	<p>6 000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement Franchise de 50 € par dossier</p>
	<p>1 / ANNULATION (A3)</p> <ul style="list-style-type: none"> Annulation tout sauf (A3) 	<p>6000 € par personne Maximum 30 000 € par évènement Franchise de 50 € par dossier</p>
	<p>2/ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis (transport non compris) (D) 	<p>(D) 6 000 € par personne / Maximum 30 000 € par évènement</p>
	<p>3/ GARANTIES D'ASSISTANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Prolongation de séjour (G) Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (H) 	<p>(G) Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 4 nuits (H) Frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits</p>